RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001122896	1ere Gachée: 08:31 (1) Quantité: 6.25 m3	Date: 13/10/2025 HIOL2510130722 référence commande(2): 04 90 34 95 97	Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR M88 TORTILLARD
client: 410541 chantier: 054101	EPCO CHALONS	625 RUE CINSAULT 84100 AV AMPERE 06.29.10.88.65 51000 Châlons-en-Champagne	CONSEILS DE SECURITE:

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température: vitesse du vent: validité:
08:10						00:00	

XI:irritant

en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJBAP5C375	BPS		XF3	CL 0,40	SF2	10

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM2 A-S 52.5 RCEM2 A-S 52.5 R		0	C35/45

appellation commerciale C35/45 XF3 SF2 Dm10 CEM2 375

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE	FIBRES METALLIQUES 25KG SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1